



**CONVENTION DE PARTENARIAT N°
portant sur la revalorisation de tombes militaires dans le cimetière communal**

Vu le code de la défense et, notamment, ses articles L.3414-1, R.3414-2 ; Entre :

L'Établissement **Pour l'Insertion Dans l'Emploi**, Établissement public administratif, créé par l'article L.3414-1 du Code de la défense, n° SIRET 180 092 595 00297, sis 40, rue Gabriel Crié, à Malakoff (92247), dûment représenté par Madame **Florence GERARD-CHALET**, sa directrice générale, et par délégation

Ci-après désigné « l'EPIDE »,

Et

La Ville de **Chauny**, 20 Place de l'Hôtel de Charles de Gaulle 02300 Chauny, représentée par son Maire, Monsieur **Emmanuel LIEVIN**

Et

Le Souvenir Français Comité Chauny – Tergnier 8 rue Rebequet 02700 Tergnier représentée par son Président, Monsieur **Jean Pierre DOUSSIN**

L'EPIDE est un établissement public dont la mission est d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme et qualification professionnelle, en vue de leur insertion durable dans la société, via l'éducation à la citoyenneté et à la préparation à l'insertion dans l'emploi ou à l'entrée en formation qualifiante.

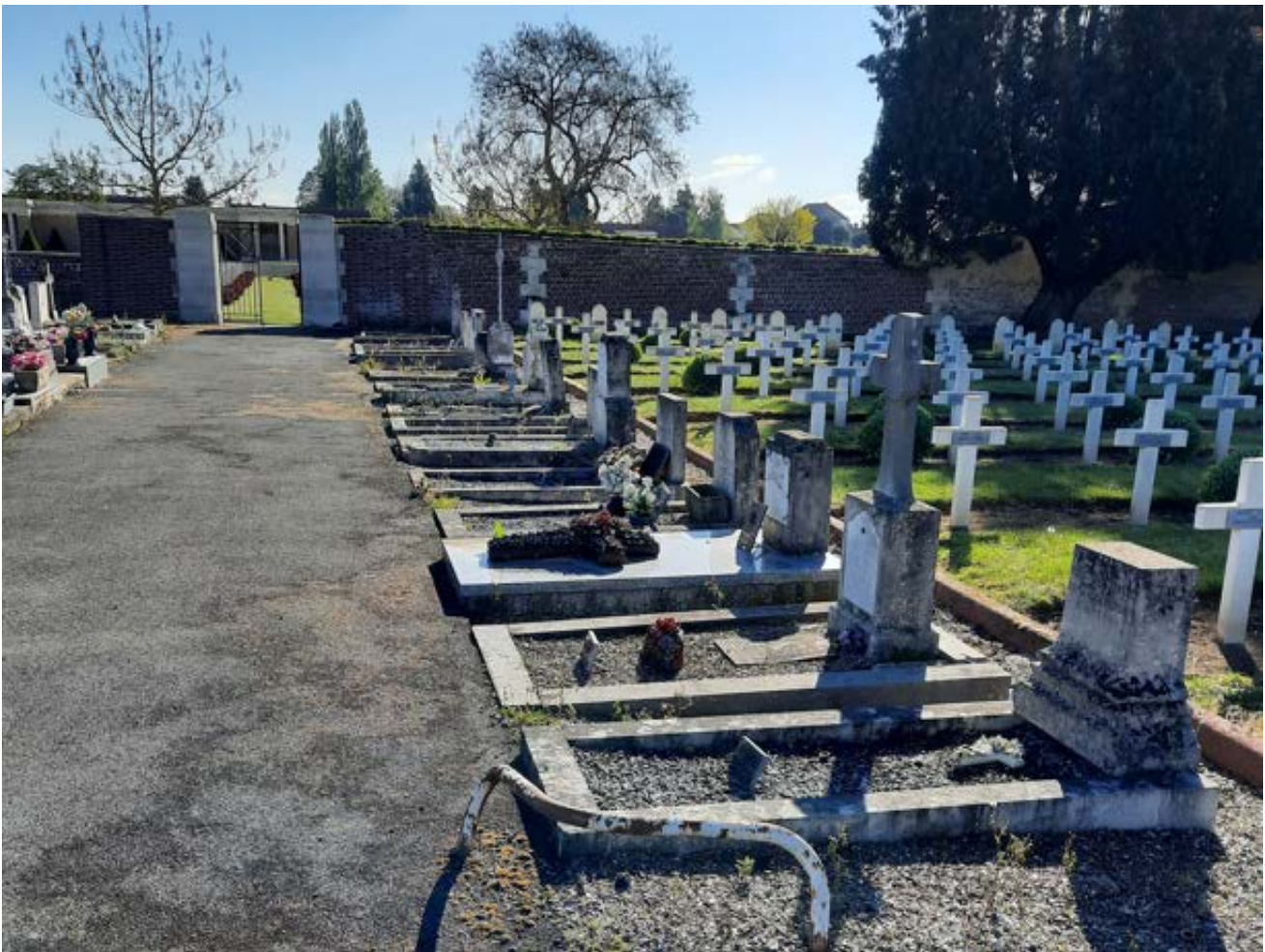
Chaque année plus de 3500 jeunes intègrent l'un des 19 centres EPIDE sur la base du volontariat. Ils signent pour cela un contrat par lequel *ils « s'engagent, en contrepartie de l'effort de solidarité nationale dont ils bénéficient, à participer de manière active à la formation qui leur est dispensée »*. L'EPIDE propose aux volontaires un accompagnement global reposant sur un cadre structurant, des équipes pluridisciplinaires et un suivi personnalisé dans l'objectif de construire ensemble leur projet professionnel. Un parcours évolutif et adapté est proposé à chacun des volontaires pour les mener à :

- **Aller** vers une insertion professionnelle ;
- **Acquérir** une formation générale et spécialisée
- **Devenir** des citoyens responsables et engagés
- **Prendre** soin de soi et des autres



Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la revalorisation du cimetière militaire de la Ville de Chauny, avec une opération de réhabilitation de tombes, de peinture, de scellement, et de nettoyage au cours de laquelle les volontaires bénéficieront d'une sensibilisation à l'histoire.



Article 2 : Nature des activités

La coordination de ce projet sera réalisée par la Ville de Chauny et le Souvenir Français comité Chauny/Tergnier dans le cadre de la stratégie de rénovation de ses monuments.

Par ailleurs, la Ville de Chauny et le Souvenir Français dans leur volonté de favoriser l'immersion des jeunes dans l'emploi souhaite solliciter l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) en vue de la revalorisation de ces monuments.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des missions citoyennes de l'EPIDE destinées à accompagner l'insertion des jeunes et d'aider à la réussite sociale et professionnelle. Il contribuera notamment à l'acquisition des compétences suivantes du parcours citoyens EPIDE :



La citoyenneté passe par le partage d'un patrimoine commun et la connaissance du fonctionnement du pays dans lequel on vit. Les notions d'histoire et de géographie permettent d'avoir une vision plus globale du pays et d'amener le volontaire à développer un sens critique, à mieux comprendre son environnement afin d'adhérer plus spontanément à des valeurs Villes et certaines pratiques sociales.

« Agir en citoyen » c'est aussi s'impliquer dans la vie de la collectivité par bénévolat.

C'est dans ce contexte qu'il est décidé de recourir à la présente convention

Article 3 : Désignation des référents de la mairie de Chauny de l'EPIDE et du Souvenir Français

Référent Chauny : Mr Emmanuel LIEVIN (Maire)

Référent Section Anciens Combattants : Mr Jean Pierre DOUSSIN (Président)

Référent EPIDE : Mr Jérôme DE ABREU (Moniteur)

Article 4 : Obligation des parties

4.1 : Obligation de l'EPIDE

La présente convention prend effet à sa signature et pour une durée d'une année.

Cette revalorisation interviendra selon les critères suivants.

Dates d'interventions :

- de la semaine 13 à la semaine 29 : 12 interventions de 4h à 8h en fonction des tours de service et de la disponibilité des volontaires.
- de la semaine 35 à la semaine 8 (année 2023) : 12 interventions de 4h à 8h en fonction des tours de service et de la disponibilité des volontaires.

Personnes concernées : 1 cadre et 5 jeunes.

Natures de la prestation : Réhabilitation de plusieurs tombes militaires dans le cimetière communal de la de Chauny

Moyens matériels fournis par l'EPIDE : cottes de travail

4.2 : Obligation de la Ville de Chauny

La mise à disposition de tout le matériel nécessaire à la conduite de la revalorisation du cimetière militaire.

Article 5 : Contreparties accordées pour la revalorisation du cimetière.

Toutes les cinq à sept tombes en fonction du travail à fournir, une activité au choix.

- Visite et présentation du service de la police municipale,
- Entrée à la piscine municipale, gratuité de places de spectacle ou entrées au cinéma de la ville pour les intervenants,
- Entrée offerte à la caverne du dragon par le Souvenir Français.
- Pour huit heures de travail : règlement des factures des repas pour chacun des intervenants (sandwichs et boissons).



Article 6 : Respect de la réglementation

Chaque partie effectuera les missions qui lui sont confiées selon les lois et règlements en vigueur, et dans le respect des contrôles techniques correspondants à la mission confiée.

Article 7 : assurances

Chaque intervenant déclare bénéficiaire d'une police d'assurance dont l'attestation sera jointe à la présente convention, afin qu'aucun potentiel dommage à un tiers ne puisse rester sans réparation.

Article 8 : durée de la convention

La convention est exécutoire dès sa signature et pour une année.
Chaque partie pourra résilier la convention en respectant un délai de préavis de 24 heures.

Article 9 : Litiges

Les litiges liés à l'exécution de la présente convention font l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Si les litiges ne peuvent être réglés à l'amiable, les parties saisiront le tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80011 Amiens Cedex 1

CHAUNY, le

La ville de CHAUNY Le Maire	L'EPIDE La Directrice Générale	Le Souvenir Français Comité CHAUNY- TERGNIER Le Président
Emmanuel LIEVIN	Florence GERARD-CHALET	Jean-Pierre DOUSSIN